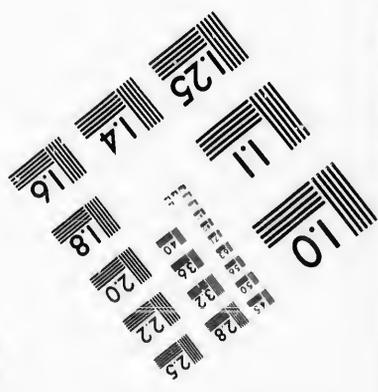
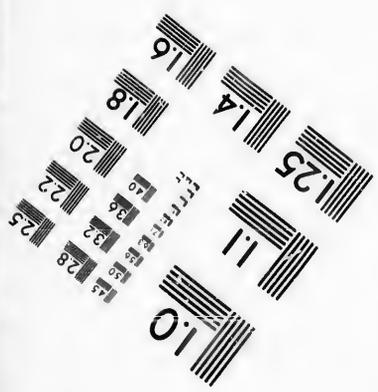
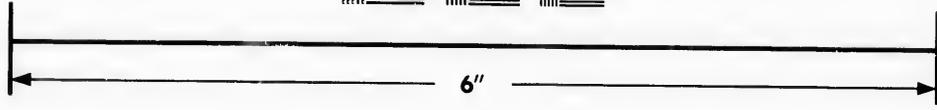
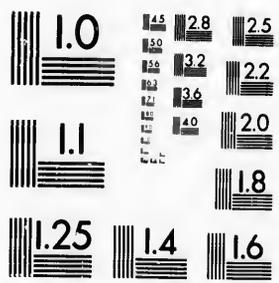


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

Ca

1.5  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / institut canadien de microreproductions historiques

10

**© 1987**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

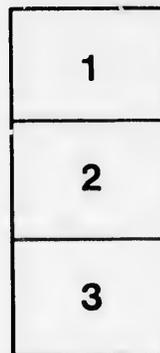
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

M

S

Pa  
vêque

*Au C*

9

Pou  
ecclési  
cette v  
dix év  
giens

Com  
provinc  
tuel de  
vous ex

(No. 142.)

## MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

SUR LA CONVOCATION DU SEPTIEME CONCILE  
PROVINCIAL DE QUEBEC

2 FEVRIER 1886

---

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

Pour la septième fois depuis l'érection de la province ecclésiastique de Québec, un concile va avoir lieu en cette ville. Il s'ouvrira le dimanche 30 mai prochain ; dix évêques et un préfet apostolique, assistés de théologiens et de canonistes, y sont convoqués.

Comme cette réunion des premiers pasteurs de notre province est d'une grande importance pour le bien spirituel de tous les fidèles soumis à leur juridiction, Nous vous exhortons tous, N. T. C. F., à invoquer avec fer-

veur et confiance les lumières du Saint Esprit afin que ceux qu'il a lui-même placés pour régir l'Eglise de Dieu (Act. XX. 28.) connaissent la voie par laquelle ils doivent conduire les âmes confiées à leur sollicitude.

La prière est un devoir de tous les jours ; c'est par elle que nous viennent les grâces dont nous avons besoin pour notre salut. *Priez sans cesse*, dit l'apôtre Saint Paul, *sine intermissione orate* (I. Thess. V. 17.). La charité, qui unit tous les membres de l'Eglise, nous fait un devoir de *prier les uns pour les autres afin que nous soyons sauvés ; orate pro invicem ut salvemini* (S. Jacq. V. 16.). S. Paul (I. Tim. II. 1.). recommande de *prier pour tous les hommes ; pour les rois, pour tous ceux qui sont élevés dans quelque dignité ; Obsecro fieri orationes pro omnibus hominibus, pro regibus et omnibus qui in sublimitate sunt.* Il y a donc pour vous, N. T. C. F., obligation de prier pour ceux qui travaillent au salut de vos âmes, pour le Souverain Pontife, pour les Evêques, pour vos curés et pour tout le clergé. Mais cette obligation devient plus urgente dans les circonstances extraordinaires comme sont les assemblées de vos premiers pasteurs convoqués au nom de l'Eglise pour délibérer sur les questions les plus importantes qui concernent le salut de vos âmes. Nous vous invitons tous, N. T. C. F., à redoubler de ferveur, à offrir vos prières, vos communions, vos bonnes œuvres, afin d'obtenir du Cœur adorable de notre divin Rédempteur, par l'intercession de Marie Immaculée, que ce Concile tourne à la plus grande gloire de Dieu et au salut de toutes les âmes confiées à la sollicitude des Evêques de cette province.

A cet effet, et le saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons ce qui suit :

1°. A commencer le premier jour de mars prochain et jusqu'à la fin du concile, on récitera à toutes les messes l'oraison du Saint Esprit et l'on cessera de dire toute autre oraison *de mandato*.

2°  
ran  
sive  
Sain

3°  
du e  
ront  
à fai  
comm  
la gr  
noux

4°  
d'être  
précè  
sera e  
messe  
salut

Ser  
toutes  
en cha  
diman

Don  
diocès  
de la  
mil hu



2°. Dans les églises où doivent avoir lieu les Quarante Heures depuis le 1er mars jusqu'au 6 juin exclusivement, le second jour on dira la messe votive du Saint Esprit au lieu de la messe *pro pace*.

3°. Les deux dimanches qui précéderont l'ouverture du concile et le jour même, Messieurs les Curés inviteront spécialement les fidèles à prier à cette intention et à faire des œuvres de charité et de mortification, des communions et autres pratiques de piété. A la suite de la grand'messe de ces trois dimanches on récitera à genoux les litanies de la sainte Vierge.

4°. Dans la Basilique de Québec, outre ce qui vient d'être ordonné, le mercredi, le jeudi et le vendredi qui précéderont l'ouverture du concile, le Saint Sacrement sera exposé depuis le commencement de la première messe jusqu'à la fin de la dernière, et le soir il y aura salut et bénédiction du Saint Sacrement.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, en la fête de la Purification de la Très Sainte Vierge, deux février mil huit cent quatre-vingt-six.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.



Par Monseigneur,

C.-A. MAROIS, Ptre,  
*Secrétaire.*

Archevêché de Québec, 2 février 1886.

MONSIEUR,

Je vous transmets avec le présent mandement quelques décisions récentes de la S Pénitencerie au sujet du jubilé.

En conséquence du premier article il faut effacer tous les mots suivants dans les lignes 5 et 6 de la page 7 de mon mandement No. 141 sur le jubilé: 1o. *Un jour du carême où l'indult de 1884 nous permet de manger gras*; 2o. *en dehors du carême.*

La phrase doit donc se lire comme suit: "Ce jeûne peut s'observer un jour quelconque, même un vendredi, pourvu que ce ne soit pas un jour de jeûne d'obligation."

Vous voudrez bien en donner connaissance aux personnes qui sont sous votre direction.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Sacra  
PI

I. J.  
adimp  
tis ne  
adhibe  
ciboru  
Crucia  
difficil  
nia ad  
forma.

II. V.  
confrat  
aut sac  
leo pro  
dinariis  
congreg

III.  
posse sa  
læum.

IV. J.  
pluries a  
rando; s  
ros favor  
reservati

V. A.  
posse eti  
cultui ad

VI. V.  
dummod  
lubitu fid

*Sacra Penitentiaria de mandato SS.mi D. N. Leonis  
PP. XIII sequentes declarationes edit pro jubilæo  
hujus anni 1886*

I. Jejunium pro jubilæo consequendo præscriptum adimpleri non posse diebus stricti juris jejuniis reservatis nec diebus quatuor temporum per annum et nisi adhibeantur cibi esuriales, vetito usu circa qualitatem ciborum cujuscumque indulti seu privilegii etiam bullæ Cruciatæ. In iis vero locis ubi cibis esurialibus uti difficile sit, Ordinarios posse indulgere ut ova et lacticia adhibeantur, servata in ceteris jejunii ecclesiastici forma.

II. Christifidelibus cum capitulis, congregationibus, confraternitatibus, collegiis nec non cum proprio paroco aut sacerdote ab eo deputato ecclesias pro lucrando jubilæo processionaliter visitantibus applicari posse ab Ordinariis indultum in litteris apostolicis iisdem capitulis, congregationibus etc. concessum.

III. Una eademque confessione et communione non posse satisfieri præcepto paschali et simul acquiri jubilæum.

IV. Jubilæum quoad plenariam indulgentiam bis aut pluries acquiri posse injuncta opera bis aut pluries iterando; semel vero, idest prima tantum vice quoad ceteros favores, nempe absolutionis a censuris et a casibus reservatis, commutationes aut dispensationes.

V. Ad injunctas visitationes exequendas designari posse etiam capellas et oratoria, dummodo sint publico cultui addicta et in iis soleat Missa celebrari.

VI. Visitationes ad lucrandum jubilæum indictas, dummodo præscripto numero fiant, institui posse pro libitu fidelium sive uno sive diversis diebus.

VII. Posse lucrari jubilæum eos qui conditiones præscriptas partim in una diœcesi partim in alia quacumque ex causa adimplent aut perficiunt, si observent ordinationes Ordinariornm locorum.

VIII. Confessarios uti non posse facultatibus extraordinariis per litteras apostolicas concessis cum iis qui petunt absolvi et dispensari, sed nolunt adimplere opera injuncta et lucrari jubilæum.

Datum Romæ in sacra Pœnitentiaria die 15 januarii 1886.

RAPHAEL CARD, MONACO LA VALLETTA

MAIOR PœNITENTIARIUS

*Hyppolitus Can. Palombi Secretarius.*

conditiones  
alia qua-  
i observent

ibus extra-  
cum iis qui  
plere opera

15 januarii

V ALLETTA

S  
*Secretarius.*

